

CULTURE & LOISIRS COTTANCE-MONTCHAL

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS 2026



1. Les jeux d'intérieurs et d'extérieurs sont acceptés (faire des lots pour les petits objets, minimum 3 pièces. **LES PELUCHES NE SONT PLUS ACCEPTEES.**

2. Les jouets doivent être déposés **en bon état de marche, complets et propres.** Nous nous réservons le droit de refuser tout jouet ne répondant pas à ces exigences (pensez à mettre des piles afin que les acheteurs potentiels puissent constater le bon état de marche de l'objet mis en vente).



3. Chaque objet ou lot devra **IMPERATIVEMENT avoir une ETIQUETTE indiquant LE PRIX demandé, LE NOM de l'objet** (le prix est arrondi à l'€uro). Un jouet sans étiquette sera refusé.

4. Lors du dépôt une liste des objets déposés sera établie par nos soins (**les dépôts sont limités à 30 objets ou lots par famille**). **TOUT OBJET SUPPLEMENTAIRE SERA REFUSE.**

5. Pour couvrir les frais d'organisation, **une retenue de 10%** est effectuée sur le montant des ventes.

6. Les objets invendus **sont repris à la date fixée exclusivement.**

7. L'association CLCM **dégage toute responsabilité** en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets déposés.



RDV A LA SALLE D'ANIMATION DE COTTANCE



- DEPOT DES JOUETS VEND. 9/10 DE 16H À 18H
- VENTE SAM. 10/10 DE 9H À 16H
- RÉCUPÉRATION LUNDI 12/10 DE 16H À 18H